

COMMUNE DE SAINT-BOHAIRE
COMPTE ADMINISTRATIF 2022
Note de présentation brève et synthétique

I. Le cadre général

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation.

Le compte administratif a été voté à l'unanimité le 4 avril 2023.

II. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

L'année 2022 a généré un excédent de fonctionnement de 141 309,65 €.

• Les dépenses de fonctionnement 2022 se sont élevées à 300 696,45 €

Chapitre	CA 2022
011 - Charges à caractère général	89 996,88
012 – Charges de personnel	113 792,50
014 - Atténuations de produits	1 108,00
65 - Autres charges de gestion	68 777,06
66 – Charges financières	27 022,01
TOTAL	300 696,45

Les dépenses en 2022 sont légèrement plus élevées que celles de 2021 (+ 17 362,43€, soit + 6,13%) mais restent maîtrisées. Le virement à la section d'investissement s'est élevé à 17 572,16€.

À noter une augmentation de la facture énergétique (+ 21,81%), une augmentation des dépenses d'alimentation pour la cantine (+ 43,05%) en raison de l'adaptation progressive aux obligations prévues par la Loi Egalim.

En entretien et réparation voirie, les factures de broyage des bernes de 2021 et 2022 ont été payées sur l'exercice 2022 et a eu lieu l'élagage de l'allée d'arbres sur la zone de loisirs.

Les charges de personnel ont augmenté de 10,52%, en raison de l'augmentation du point d'indice en juillet 2023 et au passage au grade supérieur de 3 agents de la collectivité.

● **Les recettes de fonctionnement 2022** ont représenté 442 006,10 €

Chapitre	CA 2022	
013 – Atténuation de charges	368,56	- 96,12 %
70 – Produits des services	32 004,99	- 3,65 %
73 – Impôts et Taxes	302 987,42	+ 8,56 %
74 – Dotations et participations	83 024,66	- 4,04%
75 – Autres produits de gestion courante	22 921,17	+ 33,53 %
76 – Produits financiers	0,40	0 %
77 – Produits exceptionnels	654,90	- 37,77 %
TOTAL	442 006,10	+ 3,64 %

Les recettes de fonctionnement ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente (+ 15 504,18 €) mais restent stables.

III. La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Le résultat d'investissement s'élève à – 11 485,14 €.

● **Les dépenses d'investissement 2022** ont représenté 204 073,70 €.

Chapitre	CA 2022
21 – Immobilisations corporelles	150 405,84
16 - Emprunts	53 667,86
Total	204 073,70

Au chapitre 21 :

Travaux de voirie et mise en œuvre de deux terrains de pétanque (89 800,26 €).

La pompe à chaleur de la cantine scolaire a été remplacée (35 794,73 €) ;

Un nouveau columbarium a été installé au cimetière (5 043,60 €)

Deux poteaux incendie ont été installés (5 820,00 €) ;

Quelques panneaux de signalisation ont été installés et quelques travaux de signalisation (passages-piétons) ont été mis en œuvre (4 553,04 €).

Du matériel technique a été acheté : souffleur thermique, perceuse, nettoyeur haute pression, robot-coupe, chariot de service (4779,16 €).

Un panier de basket a été installé dans la cour de l'école, des bancs et tables de pique-nique ont été installés à l'aire de loisirs, et un ordinateur portable a été achetée pour la cantine

● **Les recettes d'investissement 2022** ont représenté 192 588,56 €

Chapitre	CA 2022
001 – solde de la section d'investissement	12 714,06
10 - Dotations, fonds divers et réserves	162 849,25
13 - Subventions	17 000,00
TOTAL	192 588,56

- Chapitre 10 : Le titre au c/1068 est de 143 167,65 €. Les autres recettes proviennent du FCTVA et de taxes d'aménagement perçues.

- Chapitre 13 : La subvention du conseil départemental pour les travaux de voirie via la dotation de solidarité rurale s'est élevée à 17 000€. Une subvention DETR de 14 000 € demandée dans le cadre du remplacement de la pompe à chaleur de la cantine scolaire sera versée en 2023, les travaux ayant été effectués en fin d'année.